

## REVISION DES TARIFS ET REGLEMENTS D'UTILISATIONS DES SALLES COMMUNALES

Madame le maire rappelle les termes de la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2003 relative aux tarifs de locations des salles de la commune.

Elle informe l'assemblée que ces derniers n'ayant pas été révisés depuis, un groupe de travail du conseil municipal a réétudié l'ensemble de ces tarifs.

Madame le maire fait remarquer que le ménage des salles n'est pas toujours fait avec application par les usagers (associations ou personnes privées). Afin de sensibiliser les utilisateurs, elle propose de demander, au moment de la réservation, deux chèques cautions : un pour l'utilisation de la salle, l'autre pour le ménage.

Elle présente ensuite la proposition de tarifs ci-dessous :

Associations de la commune : gratuité pour l'utilisation des salles mais participation aux frais de chauffage lors de manifestations payantes.

Cette mesure s'applique aux associations d'intérêt général et public.

	Personne privée de la commune	Association extérieure ou personne extérieure à la commune	Profes. de la commune	Profes. extérieur à la commune
--	-------------------------------	--	-----------------------	--------------------------------

<b>SALLE ARVIEU</b>				
<b>GRANDE SALLE</b>				
Banquet				
Soirée diverse	<b>80</b>	<b>160</b>	<b>100</b>	<b>200</b>
Apéritif	<b>40</b>	<b>80</b>		
Rassemblement		<b>100</b>		
Cuisine	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
Chauffage	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
<b>PETITE SALLE</b>				
Banquet				
Soirée diverse	<b>40</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>100</b>
Apéritif	<b>20</b>	<b>40</b>		
Petit rassembl.	<b>15</b>	<b>30</b>		
Cuisine	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
Chauffage	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>40</b>

<b>SALLE CAPLONGUE</b>				
Banquet -Apér.				
Soirée diverse	<b>60</b>	<b>120</b>	<b>80</b>	<b>160</b>
Petits rassembl	<b>20</b>	<b>30</b>		
Chauffage	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>40</b>

	Personne privée de la commune	Association extérieure ou personne extérieure à la commune	Profes. de la commune	Profes. extérieur à la commune
--	-------------------------------	--	-----------------------	--------------------------------

<b>SALLE LES FAUX</b>				
<b>GRANDE SALLE</b>				
Banquet				
Soirée diverse	<b>80</b>	<b>160</b>	<b>100</b>	<b>200</b>
Apéritif	<b>40</b>	<b>80</b>		
Rassemblement		<b>100</b>		
Cuisine	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
Chauffage	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
<b>PETITE SALLE</b>				
Banquet				
Soirée diverse	<b>40</b>	<b>80</b>		
Apéritif	<b>20</b>	<b>40</b>		
Petit rassembl.	<b>15</b>	<b>30</b>		
Cuisine	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>120</b>
Chauffage	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>40</b>

sous réserve d'acceptation de ces tarifs par la commune de Salles-Curan

<b>BATIMENT DE LA PLAGE</b>				
Soirée diverse	<b>60</b>	<b>120</b>		

Pour toutes les salles - Caution salle : 200 €  
Caution ménage : 100 €

L'ensemble de ces tarifs sont approuvés par les élus, mais ils seront officiellement validés après avis de la commune de Salles-Curan (compte tenu de la situation de la salle de Saint-Martin-des-Faux) - report à la prochaine séance du conseil.

### **Personnel communal de la Médiathèque et de la Cyber-Base :**

Madame le maire informe le conseil municipal :

- que le Contrat d'Avenir, occupé par Dominique MERLIN, expire au 31 janvier,
- que le Conseil Général aurait exceptionnellement renouvelé sa part de financement de ce poste pour un an supplémentaire,
- que Dominique MERLIN refuse cette proposition. Elle souhaiterait racheter à la commune l'exposition de l'Archerie et mettre en place un projet de tir à l'arc.

Charles FIRTION précise :

- que suite à la réunion avec l'ARDESI, il faut amplifier et adapter les horaires d'ouverture de la Cyber-Base et qu'il est nécessaire d'avoir au moins un emploi à 35h (Sophie Terris occupe actuellement un poste à 28h). Il faut également mettre en place et relancer des ateliers.
- que la commune pourra bénéficier de subventions européennes (Feder) mais devra en contre partie supporter quelques contraintes,
- qu'il y a possibilité de signer des contrats avec des organismes pour utiliser en ce lieu la visioconférence.

Une réflexion globale avec la médiathèque, la Cyber-base et un éventuel Relais Service Public s'impose (vu la disparition de La Poste prochainement).

En attendant de renforcer l'effectif, Sophie TERRIS propose de travailler à 35h en effectuant des heures supplémentaires et de se faire aider par les bénévoles de Cyber-Cantou.

**Déchetteries** – Prochainement la Communauté de Communes Lézou-Pareloup va signer une convention pour l'accès aux déchetteries de Salmiech ou de Pont-de-Salars. La Communauté de Communes Pays de Salars autorise cet accès gratuitement, mais la Communauté de Communes de Cassagnes demande une participation financière (11.50 €/hab).

**Logement locatif** – Les locataires du logement communal situé à proximité de la mairie ont donné leur préavis pour le mois de mars.

**Regroupement de collectivités** - l'ensemble des élus mène une réflexion sur le regroupement des 3 Communautés de Communes (CC Lézou-Pareloup – CC de Cassagnes-Bégonhès et CC du Pays du Salars). Une partie des communes de la CC de Cassagnes-Bégonhès n'est pas favorable à ce changement.

**Recensement de la population** – les chiffres officiels du recensement effectué en janvier 2008 viennent de nous être communiqués par l'Insee :

Population municipale	865 habitants
Population comptée à part	18
Population totale	883 habitants
Résidences principales	343
Résidences secondaires	268

Par rapport au recensement de 1999, la commune perd 35 habitants. Toutefois, on compte en population DGF (population totale + résidences secondaires) 1 151 habitants contre 1 153 en 1999. Ce nombre entre en compte pour le calcul des dotations de l'Etat.

**Étang GAUBERT** – Madame le maire fait part au conseil du rendez-vous avec la Police de l'Eau qui nous demande d'intervenir pour remédier au problème de pollution de l'étang.

**Base Nautique d'Arviu Pareloup** - Madame le maire fait un bref compte-rendu de la réunion avec les responsables du Comité Départemental du Tourisme, concernant l'avenir de ce bâtiment. Il en est ressorti que l'hébergement collectif est en perte de vitesse et de plus il n'y a pas d'aides pour la réhabilitation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30

